

Nouvelles du vent en Seine-Maritime

Lettre d'information sur la construction du parc éolien de Falfosse & Ramonts
Numéro 2 – Avril 2016

ÉDITORIAL

Après les travaux de génie civil, le chantier du parc éolien de Falfosse et Ramonts va entrer dans sa phase la plus spectaculaire : le montage des éoliennes ! Elles arriveront d'Allemagne en pièces détachées par bateau jusqu'au port de Radicatel, puis seront transportées par convois exceptionnels. Ensuite, comme pour un Meccano géant, les différents éléments seront assemblés sur site : les cinq sections de chaque tour seront boulonnées les unes sur les autres, la nacelle viendra se poser au sommet du mât, et le rotor, dont les trois pales seront soit d'abord assemblées au hub à terre, soit levées et fixées une par une au hub préalablement assemblé à la nacelle, viendra enfin compléter l'édifice.

Espérons, pour une fois, que le vent ne soufflera pas trop fort : c'est en effet lui qui peut retarder ou non le montage des éoliennes, forcément très sensibles à cet élément naturel.

Ce nouvel attribut du paysage commencera par surprendre les habitants des communes de Canouville et Ouainville, puis, comme pour tous les riverains de nos parcs éoliens en France, les aérogénérateurs deviendront un repère : un moyen de s'orienter.... et de connaître la direction du vent !

Thierry CONIL
Président



Montage éolienne parc éolien de Chemin du Bois Hubert (Oise, 60) ©David Blondin

**CHANTIER
INTERDIT
AU PUBLIC**

Nous vous rappelons qu'un chantier de construction, du fait des risques existants, est interdit au public. Nous vous demandons de respecter cette interdiction.

**CHANTIER
INTERDIT
AU PUBLIC**

Le projet

Le permis de construire pour le parc éolien de Falfosse et Ramonts a été délivré par le préfet de Seine-Maritime en avril 2010.

Ce parc est composé de 10 éoliennes Enercon E92, d'une puissance unitaire de 2.35 mégawatts, réparties sur les communes de Canouville (5 éoliennes) et de Ouainville (5 éoliennes). Sa production annuelle de près de 60 millions de kilowattheures lui permettra d'alimenter environ 25 000 personnes* en électricité autour des éoliennes, soit l'équivalent de la ville de Grand-Quevilly, et d'éviter l'émission de plus de 40 000 tonnes** de gaz carbonique par an.

Les éoliennes de Falfosse et Ramonts composeront le troisième parc éolien de La Compagnie du Vent en Seine-Maritime après ceux d'Avesnes-et-Beauvoir et de Manneville, dont les premiers tours de pales sont intervenus en 2011.

Le chantier

Les travaux avancent conformément au calendrier

Après les fouilles réalisées entre novembre 2015 et janvier 2016, 8 des 10 fondations sont désormais quasiment terminées. Les conditions météo défavorables ont certes retardé ces travaux, mais l'efficacité des entreprises mobilisées a permis jusqu'à ce jour de limiter le retard sur le planning général. Les travaux spéciaux de renforcement de sol sous les éoliennes 4 et 7 prennent plus de temps que prévu, ce qui explique que ces fondations restent à réaliser à la date de rédaction de cette lettre.

Après la réalisation des tranchées électriques, l'installation des câbles qui relient les éoliennes entre elles ainsi qu'aux postes de livraison, puis le remblaiement des tranchées, ont été finalisés début avril 2016.

Enfin, la livraison des éoliennes sur site commencera vers le 18 avril 2016. Chaque éolienne arrive en pièces détachées réparties sur une dizaine de camions : la tour est constituée de 5 sections réparties sur autant de camions ; la nacelle et le hub sont réunis sur un seul camion. Un camion est mobilisé pour chacune des 3 pales et un dernier achemine la génératrice.



Ferraillage d'une fondation d'une éolienne
du parc de Falfosse & Ramonts
© D. Carpentier

Mesures pour la protection de l'environnement

La Compagnie du Vent a procédé à l'enfouissement d'une ligne téléphonique aérienne le long de la voie communale n°6 à Canouville, afin de réduire l'impact paysager des ouvrages situés aux abords du parc éolien et en améliorer sa lisibilité comme cela est recommandé par les paysagistes. De même, les aires de grues seront effacées une fois le chantier terminé. Rappelons également que les travaux les plus lourds (creusement de fondations et création des pistes et aires de grues) ont été effectués en dehors de la période de nidification de l'avifaune (avril à juin afin de minimiser le dérangement).

Les travaux à venir

Alors que les aérogénérateurs continueront d'être livrés jusqu'à fin mai 2016, le montage des éoliennes commencera tout début mai 2016. Cette opération très spectaculaire doit durer un peu plus de deux mois. Ainsi, si la météo le permet, les 10 éoliennes de Falfosse et Ramonts seront toutes sur pied début juillet 2016.

En parallèle, les deux postes de livraison seront livrés sur site fin avril 2016 ; après quelques réglages, ils seront prêts à recueillir et à transmettre au réseau public la production du nouveau parc éolien.



Coulage d'une fondation sur le parc éolien de Falfosse & Ramonts
© D. Carpentier

Viendra ensuite, en juillet 2016, l'installation de la télégestion qui permettra de suivre en direct le fonctionnement du parc éolien depuis les bureaux de La Compagnie du Vent à Montpellier d'une part et ceux d'Enercon, en charge de la maintenance, d'autre part.

Le parc éolien produira donc ses premiers kilowattheures dès le mois de juillet et le chantier se terminera par la remise en état du site, d'octobre à novembre 2016.

* Source RTE 2014 - Chauffage inclus

** Source RTE 2014 - En comparaison avec une centrale au fuel.

Les autres projets et activités de La Compagnie du Vent, Groupe ENGIE

Mise en service du parc éolien de l'Auxerrois (Yonne)

La Compagnie du Vent a mis en service en novembre 2015 le parc éolien de l'Auxerrois dans l'Yonne. Ce parc éolien est composé de 16 éoliennes, d'une puissance unitaire de 2 mégawatts, situées sur les communes de Chitry-le-Fort et de Quenne. Sa production annuelle de près de 80 000 000 kilowattheures lui permet d'alimenter environ 33 300 personnes* en électricité autour des éoliennes et d'éviter l'émission de 53 600 tonnes de CO₂** par an.

Les éoliennes du parc de l'Auxerrois constituent la première installation de La Compagnie du Vent dans l'Yonne et sa deuxième installation en région Bourgogne-Franche-Comté.



Eolienne du parc de l'Auxerrois
© Images In Air

Ouverture d'un nouveau chantier dans l'Aube

L'équipe Construction de La Compagnie du Vent démarrera en août le chantier du parc éolien de Mont-Saint-Benoit. Situé sur les communes de Mergéy et de Saint-Benoit-sur-Seine, ce parc sera composé de quatre éoliennes (puissance totale 12,8 mégawatts) et entrera en service en décembre prochain.



Simulation visuelle du parc éolien des Monts

Avec le parc éolien des Châtaigniers, cette nouvelle installation sera la deuxième parc éolien de La

Compagnie du Vent en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

En parallèle à l'ouverture de ce chantier, La Compagnie du Vent vient d'obtenir le permis de construire de onze éoliennes supplémentaires. Ces machines de 3 mégawatts chacune sont situées sur les communes de Saint-Benoît-sur-Seine, de Sainte-Maure, d'Aubeterre, de Feuges et de Montsuzain.

La production annuelle de ces quinze turbines, de près de 84 millions de kilowattheures, permettra d'alimenter environ 35 000 personnes* en électricité autour des éoliennes et d'éviter l'émission de 26 300 tonnes de CO₂** par an.

Nouveau parc éolien dans l'Yonne

La Compagnie du Vent développe le parc éolien de Sainte-Colombe, dans l'Yonne. Ce parc, dont l'ensemble des autorisations administratives ont été obtenues en juin dernier, devrait entrer en construction fin 2016. Il comptera sept machines, situées le long de l'autoroute A6, pour une puissance totale de 15,4 mégawatts. Il s'agira de la deuxième installation de La Compagnie du Vent dans le département après le parc éolien de l'Auxerrois et de son troisième parc éolien en région Bourgogne-Franche-Comté.



Simulation visuelle du parc éolien de Sainte-Colombe

La Transition Énergétique en marche !

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

La France s'engage contre le réchauffement climatique avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi, promulguée en août 2015, a pour objectif notamment de porter la part des énergies renouvelables à 40% de la production d'électricité (contre 18,7% en 2015).

L'éolien et le solaire photovoltaïque, activités phares de La Compagnie du Vent, sont au cœur de cette loi. Ces deux énergies renouvelables qui se développent en France depuis seulement une dizaine d'années ont représenté en 2015 respectivement 4.5% et 1.6% de la consommation d'électricité française. Parallèlement, les six dernières centrales de production de 250 MW fonctionnant au charbon ont fermé en 2015. Au total, près de 4 000 MW de puissance installée ont été retirés du parc charbon français entre 2013 et 2015. L'éolien et le photovoltaïque devraient représenter environ 20% de la consommation d'électricité française d'ici une dizaine d'années.

Des pays comme le Danemark, le Portugal et l'Espagne sont déjà à des niveaux élevés de production éolienne avec respectivement 39 %, 24% et 20 % de leur consommation électrique annuelle alimentée par l'énergie éolienne.***

* Source RTE 2014 Chauffage inclus- ** Source RTE 2014 - En comparaison avec une centrale au fuel *** Source : Panorama des énergies renouvelables RTE 06/2015 – Bilan RTE 2015

Le Triade II – Parc d’activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse – CS 20756
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél. : 04 99 52 64 70 - Fax : 04 99 52 64 71
E-mail : info@compagnieduvent.com
www.compagnieduvent.com



Pour plus d’information :

www.fee.asso.fr - Le syndicat des énergies renouvelables : France Energie Eolienne

www.ademe.fr - L’Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie

www.amorce.asso.fr - L’association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l’énergie et des réseaux de chaleur

www.cler.org - Le Comité de Liaison Energies Renouvelables